



Ketubah de Bordeaux de 1823, acte du mariage de Mardochée Dacosta et Rachel Delphine Jessi.



Numéro d'inventaire : 17729

Titre : Ketubah de Bordeaux de 1823, acte du mariage de Mardochée Dacosta et Rachel Delphine Jessi.

Dénomination contrôlée : Judaica ketubah

Désignation de l'objet : Acte de mariage juif (Ketubah ou Ketouba) sur parchemin peiné et manuscrit, décoration florale sur les bords et inscription dans un cartouche central. Tableau rectangulaire, angles supérieurs arrondis, frise de fleurs et de feuilles stylisées en bordure en haut en exergue l'inscription "Be-siman tov" ("avec un bon signe"), texte et signatures dans un cartouche central. Sous le texte, signatures des différents partis. A savoir que l'époux n'ayant pas de signature, c'est Isaac Foy jeune qui signe ("faisant pour l'époux"). Le Grand Rabbin Abraham ANDRADE a célébré l'union, vraisemblablement dans la synagogue de la rue Causserouge. Le mariage a été célébré le 12 Tichri 5584, ce qui correspond au 17 septembre 1823.

Matériaux : encre vélin

Techniques : calligraphie

Dimensions : 36,0 cm x 27,0 cm

Mode d'acquisition : achat

Source de l'acquisition :

Personnes/Organisations liées :

Datation (période) :

Date de production : 1823

Provenance géographique : Europe, France, Bordeaux

Provenance géographique :



Informations historiques : "Cet acte, écrit en araméen, signé par deux témoins, énonce la liste des obligations que le marié s'engage à remplir vis-à-vis de son épouse tant durant la vie maritale qu'en cas de dissolution de leur union ; et il précise que cet engagement a été sanctionné par un acte juridique - le kinyane soudar. Ce document sera ensuite conservé précieusement par l'épouse ou par ses parents : il constitue une condition sine qua non de la vie maritale. Ainsi que le prescrit le choul'hane `aroukh : "Il est interdit de vivre avec sa femme ne fût-ce qu'un instant, s'il n'y a pas de Ketubah" Si elle était perdue, il serait indispensable d'en réécrire une autre. Une telle importance attachée à ce document est significative. C'est que la Ketubah constitue une véritable déclaration des droits de la femme. Le judaïsme y affirme avec force sa conception de l'épouse : il exclut radicalement toute notion de femme-objet ou de femme-servante.